



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

REUNION DU JEUDI 19 MARS 2026

Présents :

Philippe ALBERT, Vice-Président du SECO en charge de la protection de la ressource,
Gérard BOBINEAU, maire de Saint-Gelais,
Daniel FONTENEAU, mairie d'Echiré,
Mélaïne AUCANTE, chargé d'interventions, Agence de l'eau Loire-Bretagne,
Samuel GARNIER, chargé d'interventions, Agence de l'eau Loire-Bretagne,
Laurence LACOUTURE, chargée de mission, DREAL Nouvelle-Aquitaine,
Angélique MACHABERT, Responsable de l'unité gestion de l'eau, DDT 79,
Hugues MINAUD, UFC Que choisir,
Magali MIGAUD, co-présidente de Deux-Sèvres Nature Environnement,
Damien PAIVET, chargé de mission, FDPPMA,
Jocelyn ADAM, chargé de mission, CLE du SAGE Thouet
Anthony BENAY, Technicien de rivière, animateur Natura 2000, SMVT,
Mathieu GUIBERTEAU, conseiller, Chambre d'Agriculture 17-79,
Bastien GOULARD, EARL LA COUTURE et administrateur coopérative CAP FAYE,
Fabien CAREIL, Directeur, SECO,
Yohann AYRAULT, technicien usine, SECO,
Léane MESSEY, ambassadrice de l'eau, SECO,
Nicolas MOREAU, animateur général Re-Sources, SECO,
Claire BUROT, animatrice Re-Sources du volet agricole, SECO.

Excusés :

Jean-Pierre RIMBEAU, Président du SECO,
Laureen POUPIER, DRAAF Nouvelle-Aquitaine,
Benoît TEXEREAU, technicien, Cellule régionale Re-Sources,
Arnaud TETILLON, Agence Régionale de Santé,
Audrey PILLET, Agence Régionale de Santé,
Nicolas PUGEAUX, chargé de mission, NACA,
François PIOLET, technicien OCEALIA,
Claire GUILLET, Présidente d'Agrobio Deux-Sèvres,
Olivier CUBAUD, Président du SMVT,
Jean-Michel GRIGNON, Président de la FDPPMA,
Nicolas COTREL, Directeur de l'Association Deux-Sèvres Nature Environnement,
Florent SIMMONET, Délégué du Président en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation à la Communauté d'Agglomération du Niortais,
Olivier TRAVEL, mairie de Villiers-En-Plaine.

[Télécharger le diaporama présenté ; .12 pages ; 3.7Mo](#)



ORDRE DU JOUR

- **Éléments contextuels – territoires et qualité de l'eau**
- **2025 : focus sur certaines actions**
- **Bilan financier 2025**
- **Intégration des actions du petit cycle de l'eau à l'accord de territoire**
- **Point soumis pour information : révision de la DUP**

Monsieur ALBERT accueille les participants et introduit la réunion.
S'en suit un tour de table.

1. Éléments contextuels – territoires et qualité de l'eau

Après un rappel des territoires engagés dans l'Accord de Territoires Re-Sources (bassins d'alimentation des captages de la Cadorie et de Beaulieu), M. MOREAU présente les données de qualité de l'eau :

Suivi qualité - captage de la Cadorie :

Nitrates : Les données de suivi au cours de l'année 2025 sont situées entre 20 et 30 mg/L (valeur objectif inférieure à 30 mg/L).

Turbidité : Plusieurs pics ont été enregistrés au cours de l'année, en lien avec des épisodes pluvieux. Le pic le plus important a été enregistré en janvier 2025 à 36 NTU.

Pesticides : 21 molécules ont été détectées au cours de l'année. Certaines n'ont plus d'utilisation possible actuellement et sont en lien avec les pratiques historiques d'exploitation d'une fructière à proximité de la source.

Suivi qualité - captages de Beaulieu :

Nitrates : Le premier graphique détaille le suivi des nitrates entre 2024 et 2026 à l'entrée de l'usine, dans la bêche d'eau brute. Sur cette période, la concentration en nitrates oscille entre 28 mg/l et 47 mg/l. Le détail des teneurs en nitrates forage par forage montre de fortes disparités. La courbe grise détaille les teneurs en nitrates du forage 16, qui capte la nappe du Lias, plus profonde. Les 7 autres captages captent la nappe du Dogger.

Pesticides : En 2025, 16 molécules ont été retrouvées dans les eaux brutes du SECO dans le cadre du contrôle sanitaire. Par molécule d'herbicide, les concentrations sont relativement faibles (systématiquement inférieures à 0.1 µg/l). Le métabolite du fongicide chlorothalonil, le R471811 classé non-pertinent, est détecté dans la plupart des analyses dans une concentration de l'ordre de 0.3 µg/l. Plus ponctuellement, le bisphénol A a été détecté à 0.15 µg/l en mai et le diéthylhexylphthalate a été observé dans la concentration de 1.01 µg/l en octobre 2025.

Information sur les bio-essais menés par le SECO :

Au printemps 2026, le SECO a débuté la mise en œuvre de bio-essais, en lien avec le laboratoire BIOMAE.

Des bacs contenant des gammares (crustacés d'eau douce) ont été installés en six points :

- A Beaulieu :
 - En rivière, sur la Sèvre Niortaise,
 - En entrée d'usine, sur l'eau brute,
 - En sortie de traitement, avant chloration,
 - Sur la lagune contenant les eaux de lavage de l'usine (à noter : 10 % de la production de l'usine est utilisé pour les eaux de lavages : le Syndicat des Eaux s'intéresse à sa réutilisation).
- A la Cadorie :
 - A la source,
 - A l'usine.

Les bio-essais sont prévus sur une période de 1 an, à partir de 6 relevés (ou 6 campagnes de mesures) et visent à mesurer :

- L'écotoxicité du milieu, sur observation de la façon dont les gammares se nourrissent,
- La présence de PFAS (notamment les PFAS à chaîne longue) par bioaccumulation *via* des mesures sur les tissus des gammares.

Du fait des délais, les premiers résultats ne seront pas livrés avant la fin de l'année 2026.

Echanges avec les participants

Que signifient les 2 étoiles () sur les graphiques présentant les données pesticides ?**

Cela signifie que la molécule doit respecter la limite maximale de 0.1 µg/l s'agissant soit d'une molécule mère ou d'un métabolite classé pertinent par l'ANSES.

Le Syndicat 4B mène également des mesures par bio-essais : il faudrait pouvoir comparer.

Oui, le SMPAEP 4B et le service des Eaux du Vivier par exemple, mènent eux aussi des études sur les bio-essais, même si le principe utilisé est différent.

2. Focus sur trois actions agricoles – 2025

Les actions menées en 2025 ont été parcourues lors du Comité de Pilotage de novembre 2025. A l'issue de cette réunion, il avait été demandé aux participants de voter pour les actions à approfondir ce jour :

1. Aides financières

Mesures Agro-Environnementales

Le dispositif des Mesures Agro-Environnementales a été animé durant les 3 dernières campagnes : 2023, 2024 et 2025. Sur ces 3 campagnes, ce sont 50 exploitants agricoles qui se sont engagés dans une ou plusieurs mesures.

La perspective d'animation d'une 4^{ème} campagne de MAE a été entachée par quelques nouvelles récentes nationales : suppression de certaines mesures du catalogue national et passage des durées de contrats de 5 à 3 années pour les nouveaux engagés.

Du fait de la suppression de la mesure « Création d'un couvert prairial » (mesure CPRA, répondant à l'enjeu eau qualité), la DRAAF étudie la possibilité d'étendre la mesure CIFF (couvert d'intérêt faunistique et floristique) initialement conçue pour l'enjeu biodiversité aux zones à enjeu eau qualité. Celle-ci étant fortement rémunérée, il conviendra de se prémunir des effets d'aubaine afin de respecter l'enveloppe.

Association des Collectivités de l'Eau en ex-Poitou Charentes et Limousin (CEPCL)

M. ALBERT fait état des dernières avancées de l'association, qui voit dans ses missions le portage des PSE notamment :

- L'Assemblée Générale de l'association s'est tenue fin février.
- M. MERY a été désigné coordinateur de l'association pour les mois à venir, jusqu'au recrutement d'un permanent. L'association est en cours de reconnaissance d'utilité publique, ce qui permettra aux entreprises contributrices de bénéficier d'une défiscalisation. L'élaboration de conventions et l'étude sur des points juridiques particuliers sont en cours, aux côtés de la Banque des Territoires.
- Sur chaque Département, deux référents Re-Resources seront nommés. Les financeurs des dispositifs PSE pourront choisir le/les territoires et les thématiques sur lesquels ils souhaitent agir en soutien.

Paiements pour Services Environnementaux :

Le SECO s'intéresse à la fois aux PSE privés, par le biais de son adhésion à la CEPCL, mais également aux PSE publics. A ce titre, il compte répondre à l'appel à projet lancé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'échéance d'octobre 2026. Une des pistes envisagées serait de rejoindre le PSE Gâtine, déjà expérimenté depuis plusieurs années. Cela doit être travaillé et affiné avec les autres porteurs de PSE en Deux-Sèvres, en lien avec les règles de l'agence et le soutien possible, ou non, par les services du Département.

2. Sensibiliser et impliquer les « agriculteurs en retrait » - fiche action TEC-3

Cette fiche-action est née de l'intention de coopération forte avec les acteurs agricoles, l'idée étant que le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest puisse « entrer dans les fermes » des agriculteurs jusque-là jamais rencontrés et ce, aux côtés du technicien agricole.

Une première étape consiste en l'identification des agriculteurs présents sur les bassins du Centre-Ouest et/ou de la Cadorie, par la coopérative ou le négoce. Quelques agriculteurs ont ensuite été identifiés par structure afin de pouvoir programmer un RDV tripartite. Hormis un RDV avec OCEALIA, l'action n'a pas abouti davantage.

En même temps, sur la période 2024-2025, une vingtaine de nouveaux agriculteurs, jamais rencontrés jusqu'alors, a été rencontrée :

- Les actions de présence des animateurs sur le terrain (dispositif MAEC, présence à des stands, échantillonnage fumier) permettent ces rencontres et de « faire connaissance » ;
- En parallèle, en 2024, très en lien avec la coopérative Cap Faye, un groupe d'adhérents à la coopérative s'est constitué et a bénéficié de premières formations sur le thème des couverts végétaux et de la fertilité des sols plus globalement. Même si le cycle de formation vient de prendre fin, la dynamique de groupe devrait être maintenue grâce à des visites de parcelles en couverts, des mises en place d'essais, des pesées de biomasses et d'un groupe WhatsApp notamment. En plus des sessions collectives, chaque membre du groupe a été rencontré en RDV individuel pour faciliter la discussion autour des attentes respectives.

3. Actions foncières

En 2023 et 2024, le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest a déployé une action d'animation foncière avec la SAFER. Sur le secteur de la Cadorie, les rendez-vous individuels avec les agriculteurs concernés par le périmètre d'étude ont été réalisés conjointement avec la SAFER. Sur le champ captant de Beaulieu, ce sont les animateurs du SECO qui ont mené ces RDV par eux-mêmes, suivant la même méthodologie d'entretien que pour la Cadorie. Ces animations foncières ont permis de :

- Cerner les attentes de chaque agriculteur concerné sur le sujet du foncier : aujourd'hui, le SECO dispose d'une photographie bien actualisée des leviers à actionner avec chacun (ORE, acquisition, échanges, etc.), utile pour l'ensemble des dossiers menés par le SECO, dont la révision de DUP ;
- Etendre le périmètre de veille foncière : à partir de l'outil Vigifoncier, le SECO est informé de toutes les ventes foncières du périmètre de veille foncière. Selon les opportunités, il peut demander l'exercice du droit de préemption pour acquérir les parcelles qu'il juge utiles pour la préservation de la ressource.
- Acquérir 3 ha 28 de surfaces dans le Périmètre de Protection Rapprochée de Beaulieu, donnant lieu à des baux ruraux à clauses environnementales rédigés en concertation avec la profession agricole.

Enfin, une discussion amiable est en cours depuis plusieurs années avec le propriétaire foncier des anciennes fruitières de la Cadorie. L'estimation de la valeur de ces anciennes fruitières (foncier et équipements) a été confiée à la SAFER.

Echanges avec les participants

Des actions agricoles sont-elles menées avec le gestionnaire de l'unité de méthanisation de Saint-Gelais ? Une vraie sensibilisation des personnes qui œuvrent dans l'unité (entreprise gestionnaire, opérateur sur l'unité et des agriculteurs parties prenantes) doit s'opérer. Le suivi des digestats et des parcelles doit être envisagé.

Le gestionnaire de l'unité de méthanisation a été rencontré à 2 reprises :

- Au démarrage de l'unité, fin 2022 ;
- En septembre 2025, à l'occasion d'une journée technique dédiée à la culture de silphie.

Claire BUROT convient que ce travail de sensibilisation doit être réaffirmé et (re)prendra contact avec les agriculteurs concernés.

3. Bilan financier – 2025

Les actions du programme Re-Sources 2025 reposent sur les 4 axes fondateurs de l'Accord de Territoire :

- Fédérer les acteurs du territoire et piloter le contrat de façon innovante, reprenant notamment les postes d'animation (générale et agricole) et la gouvernance de l'Accord ;
- Accompagner techniquement : doté de 9 fiches actions visant à tester, innover pour adopter de nouveaux systèmes de production agricole ;
- Intégrer une approche économique gagnant-gagnant ;
- Communiquer auprès de l'ensemble des acteurs.

Le montant global des dépenses 2025 est de 221 424 euros pour l'année 2025. Les cofinancements proviennent de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département (sur l'acquisition foncière) et du Syndicat des Eaux du Centre-Ouest.

Echanges avec les participants

M. AUCANTE propose de faire apparaître les montants engagés dans le cadre des contractualisations MAE.

Année	Nb dossiers	Surface plafonnée (ha)	Montant annuel (€/an)	Montant total pour l'engagement (€ pour 5 ans)
2023	25	1 226	248 201	1 241 005
2024	14	711	142 207	711 035
2025	14	600	149 971	749 856
TOTAL	53 dossiers	2 537 ha	540 379 €	2 701 895 €

Le comité de pilotage valide le programme d'actions 2025 à l'unanimité.

Le SECO va solliciter les soldes auprès des financeurs dans les semaines à venir.

4. Intégration des actions du petit cycle de l'eau à l'Accord de Territoire

Le SECO souhaite intégrer des actions liées au petit cycle de l'eau à son accord de territoire, ce qui ouvrira des possibilités de financements par l'agence de l'eau :

- Plan de sobriété des usages : animation 2026-2027
- Plan de sobriété des usages : renouvellement de canalisations et points de sectorisation 2026-2027
- Animation du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

Plan de sobriété des usages : animation 2026-2027

En 2024, le SECO a répondu à un appel à projet de l'agence de l'eau visant la sobriété des usages. Le plan d'actions du SECO prévoit un panel d'animations orientées vers les communes et plus généralement vers ses abonnés :

- **Sensibilisation du grand public** : Mme MESSEY est alternante au SECO en tant qu'ambassadrice de l'eau. Suivant un calendrier défini, elle intervient sur les communes distribuées en eau par le SECO et rencontre individuellement les abonnés pour les sensibiliser à la sobriété des usages. Cette sensibilisation s'opère par le biais des discussions et la remise d'un kit hydro-économe. Le kit contient une carafe en verre, une gourde en verre, des mousseurs, un réducteur de débit de douche et un sablier pour la douche. L'abonné choisit ce dont il a besoin. En complément, une réunion publique est organisée dans chaque commune.
- **Etat des lieux dans les collectivités et les entreprises.**
- **Conseil et sensibilisation du personnel.**
- **Accès individualisé aux consommations pour les gros consommateurs** (pour 2027).
- **Sensibilisation auprès des scolaires** : Mme MESSEY travaille à la conception d'un programme pédagogique validé par l'académie. M. BOBINEAU souligne l'importance de toucher ce jeune public.
- **Information dans les conseils municipaux** : Une réunion d'information du personnel et élus des communes s'est tenue dans les locaux du SECO en janvier 2026. Par ailleurs, à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, M. CAREIL prévoit de se présenter, d'établir un contact avec les représentants élus et d'échanger sur les sujets transversaux liés à l'eau potable.

Plan de sobriété des usages : actions 2026-2027

En outre, le plan de sobriété des usages du SECO prévoit des actions d'amélioration de service (ou rendement de réseau) du syndicat. Ces actions visent à :

- Renouveler des canalisations d'eau en 2 points, sur Cherveux :
 - o Secteur Logette : chantier prévu à 150 000 € pour une économie de 5 256 m³/an.
 - o Secteur Civrais pour une économie de 4 380 m³/an.
- Renouveler des canalisations d'eau sur d'autres secteurs.
- Ajouter 9 nouveaux points de sectorisation du réseau. Ces points de sectorisation aboutiront à un maillage du réseau plus fin (tous les 5 km) facilitant les interventions des équipes en cas de recherche ou remplacement de canalisations fuyardes : être plus juste et plus rapide dans les interventions.

Animation du PGSSE :

L'animation du PGSSE est confiée aux agents du SECO, en interne. Le travail est mené de façon collaborative et en coordination de M. MOREAU. L'élaboration du PGSSE est considéré comme une étude et peut être incluse dans les actions financées par l'AELB à ce titre. L'élaboration doit prendre fin avant juillet 2027.

Echanges avec les participants

Lors des discussions en porte à porte, Mme MESSEY est-elle amenée à sensibiliser les abonnés sur la vulnérabilité de la ressource aux sources de pollutions ?

Mme MESSEY sensibilise les abonnés sur l'usage des plastiques et peu sur les pollutions chimiques. S'ils souhaitent aborder davantage les pollutions aux pesticides, elle les invite à consulter les pages internet du SECO.

Sensibilisation aux micropolluants, au sens large

M. GARNIER explique que la sensibilisation aux micropolluants au sens large s'opère en lien avec le 12^{ème} programme d'intervention de l'AELB. En effet, les actions de sensibilisation conditionnent l'octroi de certaines aides.

Sensibilisation dans les conseils municipaux : Messieurs BOBINEAU et FONTENEAU indiquent que les communes sont proactives aux actions de sobriété et donc sources d'économies pour leur budget. Par exemple, St Gelais ou Echiré ont déjà demandé au SECO le suivi de consommation pour connaître les points à travailler. Par ailleurs, en matière d'économie d'eau, Saint Gelais à mis en place un système de récupération de l'eau de pluie et utilisation pour l'arrosage des plantations. M. GARNIER ajoute que la réalisation d'un diagnostic de l'usage de l'eau, par commune, et assorti d'un plan d'actions individualisé entre dans les actions finançables de l'agence de l'eau.

Quel est le rendement réseau actuel du SECO ?

Le rendement actuel est de l'ordre de 81%, sur plus de 500 km de réseau.

M. GARNIER indique que les renouvellements de réseau sont financés uniquement sur les communes en Zone de Répartition des Eaux et en zone Fance Ruralités Revitalisation (FRR). Pour Centre-Ouest, seules les communes de Coulonges sur l'Autize et Saint-Pompain sont classées FRR. Pour les autres communes, des financements peuvent être envisagés sous réserve de passer via l'Accord de Territoire. Néanmoins, l'AELB est en tension économique et les instances envisagent de stopper les financements liés au remplacement des canalisations fuyardes (non-financement ou priorisation des dossiers en fonction du rendement réseau). En définitive, pour les secteurs de Cherveux, l'AE suivra. Pour les autres secteurs à venir, les règles sont incertaines.

Bio-essais

Les recherches du SECO sur la qualité de l'eau avec les bio-essais pourraient aussi être ajoutées en annexe 3 de la demande de subvention du SECO.

Le comité de pilotage valide à l'unanimité l'intégration des actions du petit cycle de l'eau à l'Accord de Territoire du Centre-Ouest.

Le SECO va ajuster ses demandes de subventions auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne en conséquence.

5. Révision de la Déclaration d'Utilité Publique du champ captant

Le SECO a lancé la révision de sa déclaration d'utilité publique du champ captant (environ 330 ha) précisant des servitudes existantes et proposant des compléments.

La discussion est amorcée avec la profession agricole (discussions directes avec les agriculteurs concernés, rencontres politiques de Cap Faye et de la Chambre d'Agriculture 17-79).

De ces premiers échanges ressortent des points à approfondir :

- La mise en place de cultures à bas niveau d'impact (luzerne, en lien avec les éleveurs de chèvres, tournesol) ;
- Le développement d'outils financiers d'accompagnement, comme les ORE ou les PSE.

Le SECO réitère son intention de mener ce projet avec la profession agricole, c'est-à-dire en concertation et en accompagnement de la profession agricole.

S'agissant de l'extension du PPR (création d'un PPR2 d'environ 700 ha) une enquête parcellaire permettra de créer la liste des propriétaires et de les informer des servitudes.

Echanges avec les participants

Quand s'appliquera le dispositif de zéros phytos sur le PPR ?

Un délai de 5 ans, à compter de la signature de l'Arrêté, donnera une certaine souplesse pour arriver au zéro phyto. D'autre part, il est vraisemblable de compter 1 à 2 ans en amont de la signature de l'Arrêté.

L'attribution de l'étude technico-économique va être notifiée dans les jours à venir à un cabinet spécialisé (SYSTRA) pour un marché global d'une durée de 6 mois.

Des recommandations en termes d'imperméabilisation des sols sont-elles prévues ?

A ce jour, ce point ne figure pas dans l'avis de l'hydrogéologue. Ce point viserait des pollutions de type non-agricoles et pourra être soumis.

Où en est l'information aux agriculteurs concernés ? Il est important d'informer les agriculteurs en amont, même ceux ayant des pratiques en agriculture biologique car les systèmes ne sont pas figés.

L'information aux agriculteurs est en cours. Le SECO travaillera sur des dispositifs appropriés (ORE, PSE) pour accompagner aussi les agriculteurs bio.

Le SECO envisage-t-il la mise en place d'un observatoire des pratiques agricoles ?

M. MOREAU rappelle, qu'à l'échelle du bassin d'alimentation de captages, un travail a été initié par M. DUMONT, animateur agricole, sur la création d'une base de données des pratiques agricoles vertueuses pour la qualité de l'eau. La principale difficulté réside dans le fait de disposer des informations pour l'alimenter régulièrement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ALBERT remercie les participants de leur participation et lève la séance.